



**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2023**

Délibération n°2023\_006

**6) Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de la construction d'un bâtiment pour la direction des espaces verts**

L'an deux mille vingt trois, le trente janvier, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **23 janvier 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

**Présent.e.s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Sandra SPINACCIA, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

**Absent.e.s avec pouvoir :**

Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Edoukou BOSSON (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à Mme Isabelle MULLER)

M. Thierry METAIS remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 35  
Présents : 31  
Votants : 35

Ville de Fleury-les-Aubrais

## TRAVAUX - BATIMENTS COMMUNAUX

### **6) Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de la construction d'un bâtiment pour la direction des espaces verts**

#### **M. DELAPORTE, Adjoint, expose**

L'appel à projets 2023 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les opérations de rénovation thermique, de transition énergétique, et de développement des énergies renouvelables.

A ce titre, la Ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour la création d'un bâtiment pour son service des espaces verts. Ce projet qui a déjà fait l'objet d'une demande de subvention en 2022, n'avait pas été retenu par les services de la Préfecture. Au regard de la qualité de cette opération et son état d'avancement, la Ville sollicite le réexamen de ce dossier pour un accompagnement financier.

Ainsi, la Ville a voté dans son budget primitif 2022 l'installation d'un bâtiment afin d'améliorer les conditions de travail des agents du service espaces verts.

Les locaux actuels étant des préfabriqués en location, de type baraquement de chantier, très énergivores, il convient que le projet vestiaires et réfectoire remplisse les objectifs suivants :

- garantir la sécurité, la qualité de vie au travail des agents municipaux
- optimiser et maîtriser au mieux les coûts de fonctionnement et d'entretien

La Ville a arrêté son choix sur un procédé constructif modulaire ayant les avantages suivants :

- rapidité de mise en œuvre
- coût et réalisation clé en main
- pérennité et durabilité en répondant *a minima* aux cibles de la RT 2012
- possibilité de faire évoluer le concept

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 474.090,99 € HT. Le plan de financement est défini comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	474.090,99 €	DSIL	379.272,79 €
		Autofinancement	94.818,20 €
TOTAL	474.090,99 €	TOTAL	474.090,99 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2334-42 instituant la dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes,

Vu l'appel à projets de la Préfecture du Loiret au titre de la DSIL pour l'exercice 2023,

Vu l'avis de la commission Transition écologique – Rénovation urbaine – Patrimoine bâti – Logement du 11 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 11 janvier 2023,

Considérant que cette opération est éligible à la DSIL,

Après en avoir délibéré,

Ville de Fleury-les-Aubrais

**Le Conseil municipal :**

- sollicite une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 379.272,79€ soit 80 % du montant du projet,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes subséquents.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le : **31 JAN. 2023**

Publié le : **03 FEV. 2023**

Fleury-les-Aubrais, le 31 janvier 2023

Pour la Maire,

La Directrice générale des services

Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

